

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2018 DE CHF 15'000 POUR L'OCTROI D'UNE
SUBVENTION ANNUELLE EN FAVEUR DU CENTRE DE RÉADAPTATION DES RAPACES**

Considérant,

- l'implantation sur la commune de Bardonnex du Centre de réadaptation des rapaces (CRR), un Centre de soins animé par une équipe motivée et compétente, régi par une association à but non lucratif dont la mission est de soigner et de relâcher les rapaces et autres oiseaux dans un milieu naturel,
- la mission tant écologique que pédagogique du CRR, laquelle s'inscrit parfaitement dans notre volonté de soutien pour le développement durable,
- que le CRR fait partie des atouts et valeurs de notre commune, répondant en tous points à nos aspirations,
- les enseignements instructifs tirés de la visite du CRR par la commission EDD le 4 décembre 2017,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission EDD lors de sa séance du 11 janvier 2018.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour :

1. D'octroyer un crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 15'000 destiné à soutenir l'activité du Centre de réadaptation des rapaces.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement.
3. D'interpeller, par l'entremise de l'Exécutif, la direction générale de l'agriculture pour obtenir de cette dernière une contribution financière en faveur du CRR pour son travail effectué pour les rapaces du canton de Genève.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Bardonnex, le 6 février 2018

John GYGER, Président

